Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20260630-20260630002-DE

République Française
Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 23 juin 2026 et affichés à la mairie le 23 juin 2026.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 14 membres sont présents, le quorum est atteint.

Présents (15) : *BOULVAIS David, CARO Fabrice (arrive à 19H45), DIABAT Françoise, TRÉGARO Nicolas, ETIENNE Brigitte, RICHARD Magali, COURTEL Magali, MAHÉO Anthony, GICQUEL Céline, TATTEVIN Cindy, JOUNOT Yoann, HERVOUET Clément, PEDRONO Tanguy, BOULVAIS Marine, EVEN Camille*
Absents excusés (0) : *Néant*
Pouvoirs (0) : *Néant*
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) *:Monsieur Clément HERVOUET*

2-Révision de la carte communale – choix du cabinet

Par délibération en date du 11 décembre 2025, le conseil municipal avait décidé de lancer une procédure de révision de sa carte communale (définition des zones constructibles)

Monsieur le Maire indique que la carte communale actuelle, a été élaborée en 2010. Vu la loi climat et résilience du 22 aout 2021, la carte communale deviendra caduque en 2028. Il convient donc d'anticiper cette échéance.

Mr le Maire présente les obligations règlementaires, et les différences entre une carte communale et un Plan Local d'Urbanisme

Début mai 2026, nous avons demandé des devis à plusieurs cabinets, voici les offres reçues :

Atelier d'YS	*10 980 € TTC*
Planen	*15 510 € TTC*
La Boite de l'Espace	*19 140 € TTC*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :
-décident de retenir l'offre du cabinet ATELIER D'YS pour un montant de 10 980 € TTC
-autorisent le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la DDTM au titre de la Dotation Globale de Décentralisation

Le Maire,
David BOULVAIS

MAIRIE DE CRUGUEL (Morbihan)